



*PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS*

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 354-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 1^{er} juin 2021:

Avis de motion a été donné, lors de la réunion du 1^{er} juin 2021, qu'il sera présenté, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, pour l'adoption du règlement intitulé « Règlement numéro 354-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et suivi budgétaire.

Le projet de ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À Saint-Gervais, ce 8e jour de juin 2021.

Johanne Simms
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le mardi 8 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 juin 2021.

Johanne Simms
Directrice générale et secrétaire-trésorière

